

# BUDGET PRIMITIF 2019

## RAPPORT DE PRESENTATION



Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 13 décembre dernier. Chacun a pu poser toutes les questions qu'il souhaitait et recevoir les explications nécessaires.

Il a pu être constaté à cette occasion :

- Une croissance économique internationale à son apogée.
- Des prévisions de croissance en France autour de 1,5%.
- Un projet de Loi de finances pour 2019, dans la continuité.
- La suppression programmée de la Taxe d'Habitation qui devrait être suivie de nouvelles dispositions concernant les finances locales dans le mois à venir.

Aussi, concernant les grands équilibres budgétaires de ce BP 2019, outre la construction du nouveau gymnase, la section d'investissement est marquée par la concrétisation de la mise en accessibilité des locaux communaux, deux projets engagés en 2018 et dont les crédits sont reportés sur l'exercice 2019 comme suit :

- gymnase – espace polyvalent dans le quartier « Petit-Bétheny ». (1 345 000,00 € TTC)
- mise en accessibilité de la mairie et son réaménagement (319 000,00€ TTC)
- Mise en accessibilité de l'école élémentaire La Marelle par la transformation d'un préau en bibliothèque (19 000,00€ TTC)

Les autres projets inscrits au BP 2019 sont les suivants :

- Travaux de sécurisation de la cave de la mairie et adjonction de porte automatiques (85 000,00 € TTC)
- Réfection d'une partie de la toiture de l'église (80 000,00 € TTC)
- Réaménagement du parc Marie-Louise DUPONT (47 000,00 € TTC)
- Réfection du pignon de la halle de tennis en bardage transparent (42 000,00 TTC)
- Réfection d'une partie de la toiture de la salle polyvalente couvrant la salle de sport (30 000,00 €TTC)
- Insonorisation de la cantine Equiernolles (30 000,00€ TTC)
- Rénovation de la corniche de l'élémentaire La Marelle (24 000,00€ TTC)
- Rénovation de l'avion MH 1521 Broussard du musée de l'aéronautique locale avec le soutien de mécènes ( 30 000,00€ TTC)
- Rénovation de peinture du foyer rural phase 2. (18 000,00€ TTC)
- Bâtiment services techniques : aménagement sécuritaire des sous-sols (18 000,00 € TTC), remplacement de la porte d'accès véhicule et autres aménagements divers (15 000,00 € TTC)
- Réfection des terrains de baskets extérieurs du complexe Claudius Caillot (30 000,00 € TTC)
- Création de branchements électriques forains ( 9 000,00 € TTC)

- Renouvellement régulier du mobilier et du matériel informatique de l'ensemble des services, écoles, et cantines, prévu chaque année, comme certaines mises aux normes techniques ( 68 000,00 € TTC)

Ainsi, dans sa globalité, le budget primitif pour 2019 s'établit en dépenses à 10 848 000,00 € et 12 899 418,30 € en recettes, soit en déséquilibre excédentaire contextuel, faisant suite de la reprise des résultats des exercices précédents.

## I / SECTION DE FONCTIONNEMENT

Son montant en dépenses réelles est stable à 5 349 885,00 € (5 343 992,00 € en 2018)

Voici l'évolution des principaux chapitres de cette section.

### **A - LES DEPENSES**

#### CHAPITRE 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Dans sa globalité, ce chapitre s'établit globalement au même niveau que les années précédentes avec 2 790 000,00 € (2 760 000,00 € en 2018, et 2 780 000,00 € en 2017), sur la base d'une valeur de point d'indice de la fonction publique identique à celle de 2018 : cette valeur étant identique depuis 2010, en dehors d'une revalorisation exceptionnelle de +0,6% en juillet 2016 et en février 2017.

L'indicateur de charges de personnels de la commune, publié chaque année par la direction générale des finances publiques, qui était de 383 € / habitant en 2018 devrait donc rester inférieur aux 615 €/habitant de moyenne nationale, sur la strate 5000 – 9999 habitants.

A noter également que le personnel municipal est, comme ailleurs, sujet au Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui implique d'une part, une évolution du traitement de chaque agent au fil des années en fonction de la grille indiciaire réglementaire et de l'évolution de la technicité de chacun, mais implique d'autre part un risque d'absentéisme accru, dû au vieillissement, notamment pour les agents en charge de missions dont la pénibilité est la plus forte.

Ces éléments nécessitent donc de garder les marges de manœuvre budgétaires, permettant d'ajuster, selon les nécessités de services, les effectifs en personnel en cours d'année pour les besoins élémentaires.

De même, la réforme statutaire dite « PPCR », qui implique depuis 2016 une modification substantielle des grilles des fonctionnaires, avec revalorisation et transfert prime/points pour les agents reste d'actualité et est intégré dans les prévisions.

Enfin, le recours aux contrats aidés de l'Etat (CAE et Contrat d'Avenir), dont le nombre est réduit depuis quelques années, avec des conditions plus restrictives, est utilisé à minima par la collectivité (4 contrats).

## CHAPITRES 011 et 65 CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DE GESTION COURANTE

Les charges à caractère général et de gestion courante progressent peu avec un montant de 2 389 885,00 € (2 327 992,00 € en 2018, 2 251 823,00 € en 2017) mais fait logiquement l'objet de réajustement au gré de l'évolution des prix et du coût de la vie.

En effet, celles-ci traduisent les coûts de fonctionnement des services municipaux, qu'il s'agisse notamment :

- des fluides, des prestations de service aux entreprises, fournitures, assurances, issues des contrats passés, indexés sur les indices de prix à la consommation.
- des subventions aux associations, dont le niveau reste important afin de répondre aux besoins de ces structures sportives et culturelles.
- des autres impôts et taxes.

## CHAPITRE 66 CHARGES FINANCIERES

Ce chapitre englobe la charge des intérêts d'emprunt, en baisse, à hauteur de 35 000,00€ (40 000,00 € en 2018 et 45 000,00 € en 2017) qui permet le financement des différents projets d'investissement de la commune pour le mandat en cours.

## CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT et 68 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

En masse, l'autofinancement prévisionnel envisagé progresse à 1 980 115,00 €.

# **B - LES RECETTES**

## CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES

Le produit des taxes et impôts locaux (7311), représente toujours l'essentiel des recettes de fonctionnement.

Les bases d'imposition prévisionnelles seront notifiées par les services de l'Etat dans quelques semaines.

Le montant des produits fiscaux proposés au BP 2019 tiennent compte de l'évolution des bases notifiées en 2018 avec des taux équivalents : 3 179 000,00 € sont inscrits.

## L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation versée par Reims Métropole, puis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par la CU Grand Reims est calculée, conformément au cadre légal, et exclusivement lors de chaque transfert de compétence nécessitant une évaluation des transferts de charges de la commune à l'intercommunalité : 130 000,00 € sont inscrits au BP 2019.

### LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE ( DSC )

Cette dotation intercommunale est facultative et révisable.

Elle est marquée par une volonté de solidarité de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), et reste stable en 2019 à 284 000,00 €, après avoir été plafonnée à 49 000,00€ sur la période 2006 - 2011 au sein d'une intercommunalité moins étendue.

### CHAPITRE 74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS

La DGF dans sa part forfaitaire (imputation 7411), a connu, comme escompté, une certaine stabilité en 2018. La DGF forfaitaire 2019 devrait suivre le même chemin et nous conduit à inscrire, prudemment, un montant de 400 000,00€.

### CHAPITRE 76 PRODUITS FINANCIERS

Dans le cadre du passage en Communauté Urbaine, et du fait du transfert de nouvelles compétences, la CU Grand Reims verse une compensation financière liée aux intérêts de l'emprunt payés par la commune en matière de travaux de voiries (39 000,00 €) et qui suit donc l'évolution de notre dépense de référence.

## II / SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - LES DEPENSES

Les dépenses réelles de cette section sont de 1 307 000,00 €.

### CHAPITRE 16 REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES

Comme en section de fonctionnement au titre des intérêts de la dette, le remboursement de l'annuité en capital est ajusté en 2019 à 235 000,00 €.

### CHAPITRES 20 21 et 23 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CORPORELLES ET EN COURS (Acquisitions et travaux )

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont constitués par les inscriptions récapitulées sur le tableau ci-annexé, pour un montant de 1 307 000,00€

Les crédits à reporter au BP 2019, évoqués en introduction, s'établissent à 1 691 000,00 € et comportent principalement :

- 1 345 000,00 € pour la construction du gymnase du Petit-Bétheny
- 319 000,00 € pour la mise en accessibilité de la mairie.

Les nouvelles inscriptions au BP 2019 sont les suivantes :

Nature des investissements	BP 2019 TTC
<b>Dépenses Imprévues</b>	<b>90 000,00</b>
<b>Emprunts</b>	<b>235 000,00</b>
Fourniture de Logiciel	20 000,00
Equipement volets électriques maternelle La Ribambelle	11 000,00
Equipement en cavurnes cimetières	10 000,00
Equipement portail Camion Primaire Equiernolles	6 000,00
Véhicule Services Techniques	47 000,00
Matériel informatique services municipaux	11 000,00
Matériel Informatique écoles Maternelles	14 000,00
Matériel informatique écoles Primaires	
Mobilier des services	8 000,00
Mobilier des salles	20 000,00
Mobilier des écoles Maternelles	8 000,00
Mobilier des Ecoles Primaire	
Mobilier du service restauration scolaire	3 000,00
Mobilier du service « InterGé »	4 000,00
Divers Mairie	15 000,00
Equipement Police Municipale	5 000,00
Equipement des Salles	25 000,00
Equipement Fête et cérémonies	15 000,00
Illuminations de fêtes de fin d'année	25 000,00
Séparateurs à graisse cuisines restaurants scolaires	6 000,00
Jeux maternelle Equiernolles	14 000,00
Rideaux Primaire La Marelle	15 000,00
Visiophones fixes Ecoles sécurité	24 000,00
Equipements Cantines-écoles	10 000,00
Système anti-intrusion	36 000,00
Divers sport	5 000,00
Auto laveuse Gymnase	9 000,00
Equipement crèche	5 000,00
Chaudières gaz bureaux	7 000,00

Porte entrée véhicule et divers Services Techniques	15 000,00
Branchements forains	23 000,00
Skate Parc Farandole	15 000,00
Mobilier Urbain	15 000,00
Aménagement Parc Farandole ( clôture )	9 000,00
Aménagement Parc Marie Louise Dupont	47 000,00
aménagement et clôtures jardins familiaux	22 000,00
Travaux Insonorisation restaurants scolaires	30 000,00
Aménagement Cloisonnement Sous-sol DST	18 000,00
Réfection corniches toiture Primaire La Marelle	24 000,00
Réfection mur Foyer rural Peinture	18 000,00
Réfection partielle de la toiture salle Polyvalente T. Meng	30 000,00
Réfection Salle Polyvalente peinture	36 000,00
Travaux d'Accessibilité et de réfection mairie	85 000,00
Travaux d'accessibilité des autres Bâtiments	15 000,00
Réfection partielle de la toiture de l'église	80 000,00
Réfection avion MH 1521 « Broussard »	30 000,00
Réfection Halle tennis couvert Toiture pignons	42 000,00
Réfection Terrains basket Extérieurs	30 000,00
Réfection Piste Athlétisme C. Caillot	20 000,00

## **B - LES RECETTES**

### CHAPITRES 021 ET 040 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Ces deux formes de l'autofinancement du budget d'investissement représentent un montant qui s'élève à 2 500 115, 00 € dont 1 980 115,00 € d'autofinancement prévisionnel, évoqué précédemment lors de la présentation des dépenses de fonctionnement.

### CHAPITRE 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Des demandes de subventions seront présentées selon les opportunités, notamment auprès de l'Etat, (DETR) du Conseil Départemental, du CNDS ...

Dans le cadre du passage en Communauté Urbaine et du fait du transfert de nouvelles compétences, la CU Grand Reims verse également une compensation financière liée aux emprunts contractés pour les travaux de voiries au titre du remboursement de capital (163 000,00 € au BP 2019).

## CHAPITRE 10 APPORTS DOTATIONS ET RESERVES

Le fonds de compensation de la TVA sur les investissements est prévu à hauteur de 90 000 €.

Pour mémoire, la taxe d'aménagement est dorénavant perçue par le Grand Reims depuis le transfert de la compétence « voiries » au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Un fond de concours a été créé par la Communauté Urbaine afin de participer au financement des aménagements communaux éligible, que la commune de Bétheny a déjà sollicité.